

Arrondissement de Moulins
Canton d'Yzeure
Commune d'Aurouër

Procès-verbal du Conseil Municipal
du 28 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune d'Aurouër, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves LENOIR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025

Présents : Yves LENOIR - Jean-Louis BAYLE - Christine de RANGO - Sonia DICHAMP - Gabrielle de VILLENAUT - Marie-Hélène BORDE - Jean-Claude GOURAND - Julie LIBOUREL - Fabienne GAGET - Charles-Henri VARLET.

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés : Alain BORDE

Secrétaire de séance : Sonia DICHAMP

M. Le Maire, Yves LENOIR ouvre la séance du conseil municipal à 18h30 et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut débiter.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité des membres présents.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 février 2025.

Monsieur le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui leur a été envoyé par mail. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° de la délibération : 2025/007

Objet : Vote du CFU 2024 du budget principal de la Commune

//_/	VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
et publication du	Les membres présents et représentés du Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Le Maire, Yves LENOIR
//_/	

Investissement

Dépenses :	Prévu :	74 480,00
	Réalisé :	53 926,24
	Reste à réaliser :	19 283,50
Recettes :	Prévu :	74 480,00
	Réalisé :	6 462,96
	Reste à réaliser :	11 900,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	373 010,00
	Réalisé :	281 330,03
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	373 010,00
	Réalisé :	393 229,77
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-47 463,28
Fonctionnement :	111 899,74
Résultat global :	64 436,46

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire s'étant retiré lors du vote

Ont signé M. Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Aurouër, le 28 mars 2025

M. Le Maire LENOIR Yves

le(s) secrétaire(s) de séance



Monsieur le Maire présente l'ensemble des dépenses et des recettes du compte financier unique de l'année 2024 du budget principal de la Commune. Compte établi conjointement par l'ordonnateur (M. Le Maire) et le trésorier principal (M. Voisin). M. Le maire quitte la salle et M. BAYLE, 1^{er} adjoint et doyen de la séance soumet le CFU au vote qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° de la délibération : 2025/08

Objet : Affectation des résultats 2024 du budget principal de la Commune

AFFECTATION DES RESULTATS 2024	
et publication du	Les membres présents et représentés du Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Le Maire Yves LENOIR, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 le 28 mars 2025
Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	21 911,41
- un excédent reporté de :	89 988,33
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	111 899,74
- un déficit d'investissement de :	47 463,28
- un déficit des restes à réaliser de :	7 383,50
Soit un besoin de financement de :	54 846,78
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	111 899,74
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	54 846,78
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	57 052,96
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	47 463,28

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé M. Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Aurouer, le 28 mars 2025

M. Le Maire, Yves LENOIR

le(s) secrétaire(s) de séance



M. le Maire revient en séance et présente l'affectation des résultats du budget principal de la commune. Affectation des résultats approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° de la délibération : 2025/09

Objet : Vote du budget 2025 du budget principal de la Commune

en Préfecture le

____/____/____

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

et publication du

____/____/____

Les membres présents et représentés du Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Le Maire, Yves LENOIR

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 244 625,28

Recettes : 252 008,78

Fonctionnement

Dépenses : 371 372,23

Recettes : 371 372,23

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 263 908,78 (dont 19 283,50 de RAR)

Recettes : 263 908,78 (dont 11 900,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 371 372,23 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 371 372,23 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé M. Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Aurouër, le 28 mars 2025

M. Le Maire, Yves LENOIR

le(s) secrétaire(s) de séance



M. le Maire présente le budget prévisionnel pour l'année 2025, le fonctionnement et l'investissement sont vus en détails avant de procéder au vote. Le budget est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° de la délibération : 2025/10

Objet : Vote du CFU 2024 du budget Locaux commerciaux

//____	VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
et publication du	Les membres présents et représentés du Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, Yves LENOIR
//____	

Investissement

Dépenses :	Prévu :	10 514,00
	Réalisé :	10 513,92
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	10 514,00
	Réalisé :	7 261,76
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	11 896,00
	Réalisé :	7 557,18
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	11 896,00
	Réalisé :	9 230,81
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-3 252,16
Fonctionnement :	1 673,63
Résultat global :	-1 578,53

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

M. Le Maire s'étant retiré lors du vote

Ont signé M. Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Aurillac le 28 mars

M. Le Maire LENOIR Yves

le(s) secrétaire(s) de séance



Monsieur le Maire présente l'ensemble des dépenses et des recettes du compte financier unique de l'année 2024 du budget locaux commerciaux. Compte établi conjointement par l'ordonnateur (M. Le Maire) et le trésorier principal (M. Voisin). M. Le maire quitte la salle et M. BAYLE, 1^{er} adjoint et doyen de la séance soumet le CFU au vote qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° de la délibération : 2025/11

Objet : Affectation des résultats 2024 du budget Locaux commerciaux

AFFECTATION DES RESULTATS 2024	
et publication du	Les membres présents et représentés du Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves LENOIR, Maire, après avoir approuvé le compte financier de l'exercice 2024, le 28 mars 2025
Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	1,08
- un excédent reporté de :	1 672,55
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 673,63
- un déficit d'investissement de :	3 252,16
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	3 252,16
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	1 673,63
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	1 673,63
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	3 252,16

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé M. Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Aurouër, le 28 mars 2025

M. Le Maire Yves LENOIR

le(s) secrétaire(s) de séance



M. le Maire revient en séance et présente l'affectation des résultats du budget locaux commerciaux. Affectation des résultats approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° de la délibération : 2025/12

Objet : Vote du budget 2025 du budget Locaux commerciaux

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025	
et publication du	Les membres présents et représentés du Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves LENOIR, Maire
	vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :
Investissement	
Dépenses :	10 835,61
Recettes :	10 835,61
Fonctionnement	
Dépenses :	9 521,98
Recettes :	9 521,98
Pour rappel, total budget :	
Investissement	
Dépenses :	10 835,61 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	10 835,61 (dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement	
Dépenses :	9 521,98 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	9 521,98 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé M. Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Aurouër, le 28 mars 2025

M. Le Maire LENOIR Yves

le(s) secrétaire(s) de séance



M. le Maire présente le budget prévisionnel pour l'année 2025, le budget est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° de la délibération : 2025/13

Objet : Vote des taux d'imposition 2025

M. Le Maire rappelle les taux d'imposition de l'année 2024 :

- Taxe foncière (bâti) : 38,26%
- Taxe foncière (non bâti) : 32,12 %
- Taxe d'habitation : 14,71 %

M. Le Maire propose de maintenir pour l'année 2025 les taux des trois taxes locales votés en 2024.

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1636 B *sexies* et suivants,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, notamment son article 16,

Vu l'état de notification des bases d'imposition des taxes directes locales,

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

Fixer les taux d'imposition 2025 :

- Taxe foncière (bâti) : 38,26%
- Taxe foncière (non bâti) : 32,12 %
- Taxe d'habitation : 14,71 %

Charger M. Le Maire de notifier ces décisions aux services préfectoraux.

N° de la délibération : 2025/14

Objet : Aménagement d'un terrain multisport, demande de subventions à la CAF

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement d'un terrain multisport. En effet, il est nécessaire d'apporter de la vitalité à notre commune, et de fournir un lieu de sport aux élèves de l'école communale.

Les devis font apparaître un montant estimatif de travaux s'élevant à 53 489.20 HT

Compte tenu de leur nature, ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'Approuver le projet de travaux dans les bâtiments communaux pour un montant de 53 489.20 € HT
- D'Approuver le plan de financement
- De faire réaliser les travaux dès que possible,

- De solliciter pour partie du financement du projet une subvention au titre de la CAF,
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents s'y affairant,
- D'inscrire la dépense au budget 2025

N° de la délibération : 2025/15

Objet : Aménagement d'un terrain multisport, demande de subventions à l'ANS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement d'un terrain multisport. En effet, il est nécessaire d'apporter de la vitalité à notre commune, et de fournir un lieu de sport aux élèves de l'école communale.

Les devis font apparaître un montant estimatif de travaux s'élevant à 53 489.20 HT

Compte tenu de leur nature, ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de l'Agence National du Sport (ANS).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'Approuver le projet de travaux dans les bâtiments communaux pour un montant de 53 489.20 € HT
- D'Approuver le plan de financement :
- De faire réaliser les travaux dès que possible,
- De solliciter pour partie du financement du projet une subvention au titre de l'ANS,
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents s'y affairant,
- D'inscrire la dépense au budget 2025

N° de la délibération : 2025/16

Objet : Aménagement d'un terrain multisport, demande de subventions à la Région

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement d'un terrain multisport. En effet, il est nécessaire d'apporter de la vitalité à notre commune, et de fournir un lieu de sport aux élèves de l'école communale.

Les devis font apparaître un montant estimatif de travaux s'élevant à 53 489.20 HT

Compte tenu de leur nature, ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la Région.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'Approuver le projet de travaux dans les bâtiments communaux pour un montant de 53 489.20 HT
- D'Approuver le plan de financement.

- De faire réaliser les travaux dès que possible,
- De solliciter pour partie du financement du projet une subvention au titre de la Région
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents s'y affairant,
- D'inscrire la dépense au budget 2025

M. Le Maire explique que le projet d'aménagement d'un terrain multisport fait l'objet de plusieurs dossiers de demande de subvention afin de le subventionner à 80%. Le plan de financement définitif sera établi au fur et à mesure des accords de subventions. Les travaux devraient commencer fin juin 2025.

N° de la délibération : 2025/17

Objet : Plantation d'arbres, aide Départementale

Considérant la délibération, 2024/21 du 02 avril 2024 :

Approuvant le programme de gestion de la forêt communale d'Aurouër proposé par les services de l'Office National des Forêts 2024-2038,

Approuvant la révision de l'aménagement forestier de la forêt communale d'Aurouër pour la période de 2024-2038.

Considérant que ce programme prévoit la plantation des parcelles 33 et 35 pour l'année 2025,

Considérant la politique départementale de l'Allier en faveur des plantations d'arbres, Compte tenu de leur nature, ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du Département pour la plantation d'arbres dans la limite du coût réel des plants.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Département de l'Allier, de déposer un dossier, de signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'approuver la demande d'aide Départementale
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents s'y affairant,
- D'inscrire la dépense au budget 2025

M. Le Maire présente le plan de financement de plantations d'arbres dans l'ensemble du département de l'Allier. Ce financement prend en charge les plans, et viendra en complément de la subvention de l'ADEME.

Questions diverses :

RCVCB : Lors du prochain conseil, un avenant au contrat sera présenté afin de redéfinir les actions pour les années à venir.

Forêt : Les lots de bois ont bien avancé, un suivi régulier est fait afin que les parcelles soient prêtes pour la plantation.

Projet Photovoltaïque : Des présentations publiques sont prévues en mairie pour les projets de ferme agrivoltaïque sur la commune d'Aurouër à La Nizière et au Chaumet :

- le 17 avril 2025 de 15h à 20h en mairie

- le 22 avril le matin comité de projet, présentation publique en mairie l'après -midi

Pour le projet de ferme agrivoltaïque la Croix Pelletier

- le 24 avril 2025 de 15h à 17h

Voirie : La rigoleuse a été passée dans certain fossé pour faciliter les écoulements d'eau. Des trous sont à boucher, de l'enrobé à froid et des cailloux vont être commandés.

Cimetière : Une réunion a eu lieu afin de présenter des solutions pour l'entretien des cimetières sans pesticide. Les cimetières sont enherbés et fleuris, ce sera une réflexion à mener.

Repas annuel : Le repas annuel avec les agents et les élus aura lieu le 20 juin 2025.

Sictom : Compte rendu de la dernière réunion par Julie LIBOUREL, le ramassage des déchets va évoluer mais notre commune n'est pas concernée en 2025.

Conseil d'école : Le compte rendu est fait par Christine de Rango, l'école compte 27 élèves, 2 départs en sixième, 5 rentrées de prévues en septembre en maternelle.

La kermesse est le 27 juin 2025

Prochain conseil le 22 avril 2025 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Secrétaire de séance,

Sonia DICHAMP



M. Le Maire,

Yves LENOIR

